

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean GASTOU
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Maylis DEL PIANTA	à	Henriette BONNET
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Marylise GASTON	à	Jean-Claude COSTE
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Christophe GUERY (excusé) Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE Pierre SERENA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 08-181213-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4



Mme BESSONNEAU expose :

- Conformément aux régularisations administratives en cours avec le Percepteur et dans la continuité du travail sur les amortissements liés à la fusion, il convient de rectifier l'écriture 2010 de l'opération sous station Messier de la sorte (écritures d'ordre) :

Investissement

Dépenses

2145-041 Constructions sur sol d'autrui 18 456,04 €

Recettes

2031-041 Frais d'études 18 456,04 €



- Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'aménagement du Somport, il convient de créer l'opération 180 « Modernisation du centre de ski nordique ». Pour permettre la continuité comptable du projet (jusqu'au Budget Primitif 2019), il convient de réserver l'enveloppe comprenant à la fois les frais d'étude de sols et indemnisation des candidats (18 500 €) et l'AMO -Assistance à Maîtrise d'Ouvrage + APS-Etude d'Avant-Projet Sommaire (81 200 €).

Dépenses

2031/950/180 Frais d'études 18 500,00 €
2313/950/180 Constructions 81 200,00 €
2188/0203/143 Adap..... - 99 700,00 €

- Lors de l'inscription budgétaire de l'opération 178 « Aéroport-Photovoltaïque », les crédits ont été inscrits en HT, il convient donc de régulariser l'opération pour arriver au montant TTC.

Dépenses

2135/414/178 Installations générales, agencement, aménagement -13 000,00 €
21738/414/178 Immo corpo au titre d'une mise à dispo - 16 200,00 €
21728/414/147 Autres agencements et aménagements de terrains - 3 200,00 €

- Il est nécessaire d'installer un système de traitement de l'eau pour la crèche Ilot mômes

Dépenses

2135/641/118 Installations générales, agencement, aménagement 4 200,00 €
2188/0203/143 Adap..... - 4 200,00 €

Fonctionnement

- Conformément à l'arrêté portant prélèvement sur la fiscalité le montant pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'établit à 82 235 €. Il convient donc d'inscrire ce montant en dépense et en recette. D'autre part après notification définitive concernant le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2018, il convient d'abonder l'article 739223 pour la somme de 1 708 €.

Dépenses

739216 Reversements conventionnels de fiscalité 82 235,00 €
739223 FPIC..... 1 708,00 €
66112 ICNE - 1 708,00 €

Recette

7318 Autres impôts locaux ou assimilés 82 235,00 €

- *En réponse aux arrêts maladie du secteur de la petite enfance, les services ont eu un recours inhabituel aux prestations de services de nettoyage, ce qui a eu pour conséquences d'augmenter les recettes de remboursement de frais de personnel et les dépenses de frais de nettoyage des locaux.*

Recette

6419/0200 Remboursement de personnel	8 300.00 €
6419/0203 Remboursement de personnel	6 000.00 €
6419/641 Remboursement de personnel	8 300.00 €
6419/644 Remboursement de personnel	8 900.00 €

Dépenses

6283/641 Frais de nettoyage des locaux	16 500.00 €
6283/642 Frais de nettoyage des locaux	3 500.00 €
6283/643 Frais de nettoyage des locaux	9 000.00 €
6283/644 Frais de nettoyage des locaux	2 500.00 €

- *Dans la suite de la renégociation de la dette, il convient de spécifier la durée sur laquelle sera étalée l'indemnité de refinancement de la dette. Aussi, conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables la durée s'étalera sur 17 ans, à savoir la durée de l'emprunt.*

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 4 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 20.12.18

Le Président



Daniel LACRAMPE